

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VALANT
REGLEMENT DE CONSULTATION DCE ET CCTP

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT EN ENERGIE ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX > 36 Kwa

Date de publication : 17/11/2017

Nom et coordonnées de la collectivité passant le marché :

MAIRIE de DRAP

34-36 Avenue Jean Moulin

06340 DRAP

Tél : 04.97.00.06.30

N° SIRET : 210 600 540 00012

Interlocuteur : LEPORATI Françoise

Tél : 04 97 00 06 36 - Mail : secretariat.dgs.drap@gmail.com

- 1. Procédure de passation :** Marché à procédure adaptée.
- 2. Objet du marché :** Fourniture et Acheminement en énergie électricité des bâtiments communaux >36 Kwa.
- 3. Description de la mission :** Fourniture et acheminement d'énergie électrique pour les bâtiments identifiés ci-dessous (site, localisation, quantités décrites).
VOIR TABLEAU JOINT
- 4. Présentation de l'offre :**
Les offres seront présentées de façon synthétique dans le tableau faisant apparaître l'ensemble des coûts (énergie, abonnement, services éventuels ...).

Offre de base :

Fourniture et acheminement en énergie électrique de l'ensemble des sites pour une période de 2 années,
Du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Relations avec le titulaire :

Le titulaire assure un rôle d'intermédiaire avec l'opérateur de réseau, il est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément aux dispositions du décret n° 2004251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur de l'électricité

Un interlocuteur du titulaire est désigné pour toute la durée du marché.

Il se rendra disponible pour toute question de la collectivité liée au contrat et organisera, tout au long du marché, **une réunion annuelle obligatoire** de bilan et de synthèse des consommations. Au moins deux semaines avant chaque réunion, l'interlocuteur du titulaire propose l'ordre du jour au représentant de **la collectivité** puis organise et conduit cette réunion **dans les locaux de la collectivité**.

Chaque réunion abordera les points techniques, économiques et administratifs du marché.

Procédure dite de « bascule »

Le fournisseur assure un rôle d'intermédiaire avec le Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Le fournisseur est tenu d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité conformément aux dispositions du décret n° 2004251 du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur de l'électricité

Dans le cadre du contrat unique, le titulaire est chargé dans les conditions prévues par le contrat GRD-Fournisseur, de la souscription de l'accès au réseau auprès du GRD pour l'ensemble des points de livraison qu'il alimente.

A ce titre, le titulaire s'engage à proposer à la collectivité la version du TURPE et la ou les puissance(s) optimale(s) pour chaque point de livraison. L'étude permettant de définir la version du TURPE et la ou les puissance(s) optimale(s) à souscrire pour chaque point de livraison.

Le titulaire s'engage à respecter les modalités et délais d'intervention fixés dans la procédure de bascule décrite dans son mémoire technique sans que les délais n'excèdent plus de 5 mois à compter de la date de demande de bascule.

Le titulaire s'engagera par écrit sur la procédure détaillée de la procédure de bascule pour chaque point de livraison

5. Unité monétaire et paiement des factures :

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Le titulaire adresse mensuellement la facturation des sites concernés par le marché des PDL supérieurs à 36 Kwa. Les factures devront indiquer précisément les bâtiments desservis. Des regroupements de facture pourront intervenir et le paiement interviendra par prélèvement automatique, après accord du Comptable public de **la ville de Drap.**

En cas d'impossibilité de prélèvement, le paiement s'exécutera par mandat administratif sous 30 jours

6. Prix :

Les prix sont **fermes** sur la période concernée.

7. Marché de capacité :

Conformément aux articles L 335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie, un mécanisme d'obligation de capacité oblige les fournisseurs à justifier de leur capacité pour satisfaire la consommation de pointe de leurs clients.

Vu l'arrêté ministériel (NOR : DEVR1632005A), du 29 novembre 2016, définissant les règles du mécanisme de capacité, pris en application de l'article R. 335-2 du code de l'énergie, à compter du 1er janvier 2017, les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de la capacité en c€/kWh.

Le fournisseur fournira les modalités d'application du mécanisme de capacité et le coût correspondant à répercuter sur le prix de l'énergie consommée.

8. Délai d'exécution : Démarrage de la fourniture : cf. tableau joint, à partir du 01/01/2018.

9. Critères retenus pour le jugement des offres :

- Le prix de la fourniture d'électricité : pondération de **60 %**
- L'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat notamment sur les modalités de bascule avec le gestionnaire du réseau de distribution : pondération de **40%**

10. Pièces à fournir au titre de la consultation :

Le présent document, le tableau de prix complété, une proposition de contrat, cachetés, datés et signés.

Un mémoire technique indiquant les moyens et les outils mis à disposition de la collectivité ainsi que la procédure de bascule avec le gestionnaire du réseau de distributions et les modalités d'optimisation tarifaire pour chaque point de livraison à réaliser lors de la bascule.

Un exemple de facture pour le site sélectionné dans le tableau : indiquer le site sélectionné pour l'exemple de facturation.

Si des services associés sont proposés, une présentation précise des services ainsi que leur coût.

11. Conditions d'envoi des offres :

Dématérialisation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement aux adresses suivantes:

<http://www.synapse-entreprises.com/>

Dossier papier

Les documents seront contenus dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention « **Fourniture et acheminement en énergie électricité des bâtiments communaux** », déposée contre récépissé ou adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Mairie de Drap
Service des marchés publics
34-36 Avenue Jean Moulin
06340 DRAP

12. Date de publication sur le profil acheteur : 17/11/2017

13. Date limite de réception des offres : 11/12/2017 à 12 h.

14. Date limite de validité des offres : 4 jours, soit 15/12/2017 à 11h

Signature et cachet du candidat :